



Un objectif important de la Fondation Carl Zeiss est la prise d'une responsabilité sociale particulière par les entreprises de la Fondation et leurs filiales respectives. Depuis la création de la société en 1884, puis en tant qu'entreprise de la Fondation Carl Zeiss, SCHOTT AG s'est engagée à laisser sa responsabilité sociale envers l'humanité et l'environnement guider ses actions et les effets de ces actions.

Face aux défis d'aujourd'hui, tels que les nouvelles technologies, la concurrence croissante ainsi que les défis mondiaux en matière de politique sociale et climatique, les principes de base suivants de SCHOTT, qui déterminent et guident les activités et les actions entrepreneuriales de SCHOTT, revêtent une grande importance.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent ces principes et qu'ils respectent les réglementations et les lois applicables.

Le présent code de conduite pour les fournisseurs définit les normes minimales que nos partenaires contractuels doivent respecter afin d'assumer cette responsabilité. Il se fonde sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur les normes sociales et du travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), sur les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Responsabilité à l'égard des personnes





SCHOTT est attentif à la protection des droits de l'homme, conformément à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. Dans ce contexte, nos fournisseurs s'engagent à respecter les normes sociales et de travail internationalement reconnues. Cela inclut les principes suivants :

Droits de l'homme et absence de discrimination

- I ILO No 111/100
- Traiter les employés avec respect et créer un lieu de travail exempt de harcèlement, d'abus et de discrimination de toute sorte
- I ILO No 87/98
- Reconnaissance du droit d'organisation et du droit de négociation collective dans les limites autorisées par la loi
- I ILO No 100
- Respect des salaires minimaux et des heures de travail conformément aux lois locales ou aux normes minimales des secteurs économiques nationaux respectifs et dans le respect des normes de l'OIT; les salaires versés permettent aux employés de mener un niveau de vie adéquat

ILO No 29, 105, 138, 182

- Interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de toutes les formes d'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ainsi que du recrutement, de la fourniture ou de l'offre d'activités illicites
- Respect du droit à la liberté d'expression
- Faire preuve de diligence raisonnable pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables pour les minéraux provenant de zones de conflit et à haut risque, conformément aux principes directeurs de l'OCDE

Sécurité et santé

- Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles en établissant et en maintenant des normes de sécurité
- Organiser régulièrement des formations pour les employés afin de garantir la sécurité au travail et d'améliorer la sensibilité aux risques

Responsabilité en matière d'environnement



En collaboration avec nos fournisseurs souhaite que SCHOTT de contribuer activement à la protection du climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Nos fournisseurs s'engagent à prendre des précautions raisonnables pour l'environnement dans le cadre de leurs activités commerciales.

Cela inclut les principes suivants :

- Utilisation efficace des ressources naturelles et utilisation de matières premières secondaires dans la mesure du possible, ainsi que des technologies à haut rendement énergétique, climatiquement neutres et respectueuses de l'environnement
- La préservation des ressources naturelles telles que les terres, les forêts ou l'eau
- Arrêter ou limiter la production, l'utilisation ou le rejet de polluants organiques persistants
- Classification et étiquetage des caractéristiques de danger des substances et des mélanges pour permettre une utilisation sûre des produits chimiques
- L'élimination, le contrôle et le traitement appropriés avant la libération de
 - Les déchets, y compris le respect des interdictions d'exportation de déchets dangereux
 - Les eaux usées
 - Les émissions
 - Produits chimiques ou
 - Autres matériaux ayant un effet potentiellement négatif sur la santé humaine ou l'environnement

Cela inclut également la réduction des volumes de déchets, la réduction des émissions et le respect des restrictions dans la manipulation des produits contenant du mercure.



Responsabilité en tant que partenaire commercial





Nos fournisseurs s'engagent à adopter un comportement loyal dans la concurrence et dans leurs relations commerciales avec SCHOTT. À cette fin, les principes suivants doivent être respectés :

- Interdiction de toute forme de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- Respect des règles applicables en matière de droit de la concurrence
- Conformité aux réglementations douanières et d'exportation et aux régimes de sanctions applicables
- Confidentialité et protection des données personnelles ainsi que des informations confidentielles et des secrets commerciaux de SCHOTT
- Fournir des informations à SCHOTT sur les situations qui peuvent conduire à un conflit d'intérêts dans le cadre de la relation d'affaires
- Fourniture de produits conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux normes de qualité de SCHOTT

Responsabilité de la conformité



SCHOTT compte sur votre engagement en tant que partie de la chaîne d'approvisionnement

Nos fournisseurs s'engagent à mettre en place un système de gestion de la conformité approprié qui soutient de manière adéquate le respect de ces principes et des réglementations et lois applicables. Cela inclut également l'existence d'un système d'alerte interne ou externe efficace afin que les violations de ces principes ou les risques correspondants puissent être signalés.

Dans le cadre de notre responsabilité de travailler ensemble avec intégrité et confiance dans la chaîne d'approvisionnement, les entreprises de notre chaîne d'approvisionnement, leurs employés et d'autres tiers peuvent également contacter le système de dénonciation de SCHOTT (Integrity Helpline) à tout moment en cas d'éventuelles violations de la conformité.

SCHOTT réexaminera régulièrement ce Code de conduite et y apportera les modifications nécessaires. Les changements importants seront communiqués aux fournisseurs. Etant donné que SCHOTT attache une grande importance à une coopération basée sur l'intégrité et la confiance, nous soutenons nos fournisseurs, si nécessaire, dans l'accomplissement des devoirs de diligence contenus dans ce document.

En outre, afin d'assurer sa propre diligence, SCHOTT est autorisée à vérifier le respect du Code de Conduite par le Fournisseur par des moyens appropriés. Dans le cadre d'une telle vérification, le Fournisseur doit donner à SCHOTT l'accès à toutes les données et informations nécessaires concernant la mise en œuvre du présent Code de Conduite.

En cas de soupçon de violation du présent Code de conduite, le fournisseur s'engage à enquêter sur le sujet en conséquence. SCHOTT peut également mener ses propres enquêtes avec le soutien du fournisseur, si un tel soupçon se présente. En cas de violation du présent Code de conduite et des principes qu'il contient, SCHOTT se réserve également le droit de prendre les mesures juridiques appropriées.

Nos fournisseurs s'engagent par la présente à communiquer de manière adéquate le contenu du présent code de conduite à leurs employés, agents et sous-traitants et à prendre toutes les précautions nécessaires pour mettre en œuvre les principes qu'il contient.















